

Direction départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Liberté Égalité Fraternité

Service Mer Eau Environnement

Affaire suivie par : Laurence Deneuville

courriel: laurence.deneuville@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 30/08/23

Synthèse des observations du public sur un projet de pêche nocturne de la carpe de 2023 à 2027 sur le canal d'Arles à Fos et sur les rives du Grand Rhône

L'arrêté préfectoral visant à approuver le projet de pêche nocturne de la carpe de 2023 à 2027 sur le canal d'Arles à Fos et sur les rives du Grand Rhône a été mis à consultation du public entre le 07 et le 28 août 2023 sur le site internent de la préfecture des Bouches-du-Rhône, au titre de l'article L 123-10-1 du Code de l'Environnement.

Aucune observation du public n'a été réceptionnée sur ce document.

Compte tenu de l'absence de remarque, le projet d'arrêté est conservé dans la version telle que soumise à consultation du public.

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40

www.bouches-du-rhone.gouv.fr